

Réf : AT / DO24/SDT/ DRA / CRU / 172 / 2022

Mise En Demeure N° 02

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise ETB-ETP BOURSAS IBTISSEM

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 50/2022

Relatif par : Travaux câble FO ODN et Up Link Cité 42 logts Zouazou - CMP 2 Khezaras

Bon de commande N° : 220450 En date : 17/10/2022

Duré de Réalisation : ONZE (11) JOURS

ODS N° : 155/2022 En date : 26/10/2022

PV Ouverture de chantier du : 30/10/2022

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure

Suite au retard dans la reprise du projet:

Travaux câble FO ODN et Up Link Cité 42 logts Zouazou - CMP 2 Khezaras

Vous êtes invité à de rétablir à achever les travaux et de présenter les documents indispensables pour la réception relativement au contrat et de respecter vos engagements en vers Algerietelecom

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

Le Directeur

ح/ المدير العملي للإتصالات
قلمه عبد الحفيظ

